

Avant de pouvoir bénéficier du service de recharge de Mouv'nGo, vous devez d'abord vous être inscrit(e) au service de recharge sur la plateforme <u>www.mouvngo.clem.mobi</u> :



\checkmark

Et choisir l'une des deux formules tarifaires suivantes :

Votre formule :

Recharge FLEX

Sans engagement Facturation par tranche de demi-heure

Charge accélérée : 1 € / 30 min

4€ de frais de gestion si utilisation du service dans le mois Recharge LIBERTE

Sans engagement Facturation par tranche de demi-heure

Charge accélérée : 1 € / 30 min

1€ de frais de gestion par réservation

Vous devez ensuite renseigner vos informations personnelles comme expliqué dans le document « Comment s'inscrire au service d'autopartage » téléchargeable depuis le site <u>www.mouvngo.com</u> dans la rubrique « Mode d'emploi » :



Comment recharger son véhicule électrique aux bornes des stations Mouv'nGo

Selon le type des stations Mouv'nGo, les modalités pour recharger votre véhicule électrique seront différentes !

Il existe deux types de stations Mouv'nGo.

- Les stations avec un véhicule électrique en autopartage : à Marigné-Laillé et à Fercé-sur-Sarthe,
- Les stations avec deux véhicules électriques en autopartage : les 12 autres stations (cf. carte disponible sur <u>www.mouvngo.com</u> à la rubrique « L'autopartage pour qui et où ? »).

1. <u>Les modalités de recharge au sein d'une station avec 1 véhicule électrique</u> <u>en autopartage (Marigné-Laillé et Fercé-sur-Sarthe)</u>

Au sein de ce type de station, le point de charge n°2 (à droite en regardant la borne de recharge électrique) est totalement dédié à la recharge des véhicules électriques des particuliers : par conséquent, il vous est possible, via la plateforme <u>www.mouvngo.clem.mobi</u>, de réserver un créneau de charge 7j/7, 24h/24 (<u>vous</u> <u>pouvez aussi réserver un créneau de charge via l'application mobile Clem Mobi</u>). Pour cela, après vous être connecté(e) avec votre identifiant et votre mot de passe, cliquez sur l'onglet recharge :

autopartage echarge soli-drive	Adre	sse de départ Rechercher	Emplacement de	départ			
+ Le Mans			Ja	nvier 2020			>>
the second secon	Lat. C L	Ma	Me	J	V	S	D
A28	30	31	01	0.2	03	04	06
	06	07	08	09	10	11	12
1 2 hall a long the	13	14	15	16	17	18	19
	20	21	22	23	24	25	26
	27	28	29	30	31	01	02
	2/ 03	04	05	06	07	08	09

Vous pouvez ensuite réserver votre créneau de charge.

La procédure de réservation d'un créneau de charge est identique à celle d'une réservation d'un véhicule électrique en autopartage. Cette procédure est expliquée dans le document **« Comment réserver un véhicule en autopartage »** téléchargeable depuis le site <u>www.mouvngo.com</u> dans la rubrique **« Mode d'emploi »** :



Vous avez réservé une session de charge et arrivez à la station Mouv'nGo

 Veuillez vous garer sur la place centrale, en face de la borne. Cette place est notamment signalée par les panneaux suivants :



- 2. Prenez votre câble de charge dans votre véhicule et rendez-vous à l'écran de la borne
- 3. Composez et validez votre code de réservation et suivez les instructions à l'écran :

Code bon, branchez votre véhicule !				
1. Porte déverrouillée, ouvrez la porte.				
2. Branchez votre câble à la borne et sur votre véhicule.				
3. Fermez la porte pour lancer la recharge.				
4. Assurez-vous que le voyant de la borne est allumé en bleu (charge lancée).				
Bonne recharge !				

Vous allez terminer votre session de charge

1. Composez et validez votre code de réservation et suivez les instructions à l'écran :

ו : ו	Code bon, débranchez votre véhicule !						
	1. Porte déverrouillée, ouvrez la porte.						
	2. Débranchez votre câble.						
	3. Fermez la porte.						
	<u>Nous vous remercions de votre utilisation.</u> À très bientôt !						

2. <u>Les modalités de recharge au sein d'une station avec 2 véhicules</u> <u>électriques en autopartage</u>

Pour ce type de station, les 2 point de charge de la borne, n°1 et n°2, sont dédiés aux deux véhicules électriques en autopartage. Par conséquent, il n'y a pas ici de point de charge strictement réservé à la recharge des véhicules électriques des particuliers : l'accès à la recharge électrique est ici très encadré !

Point de charge n°1		Point de ch	Point de charge n°2		
Place de station	nement 🌆 📄	Place d	e stationnement		
réservée au vé	hicule	réserv	ée au véhicule		
Mouv'nGo r	1°1	Mc	ouv'nGo n°2		
	Place de station à la recharge de véhicules des	anement dédiée électrique des s particuliers			

Ce que vous devez savoir :

- Vous ne pouvez réserver qu'en temps réel une session de charge à ces stations: il n'est pas possible de réserver une session de charge la veille pour le lendemain. Vous ne pouvez le faire qu'à partir du moment où vous envisagez de recharger votre véhicule à proximité d'une des 12 stations suivantes : Ballon-Saint Mars, Brette les Pins, Connerré, Ecommoy, Etival-lès-Le-Mans, Guécélard, Laigné en Belin, Le Lude, Malicorne sur Sarthe, Mamers, Marolles-les-Braults et Saint Jean D'Assé.
- La réservation d'une session de charge passe nécessairement par l'application mobile Clem Mobi disponible sur le Google Play Store et l'App Store. Il vous faut donc la télécharger et y renseigner votre identifiant et mot de passe.
- A la station, vous devez impérativement vous garer sur la place centrale en face de la borne !

Les 4 parcours usagers à connaître :

Il vous sera possible de vous retrouver dans deux cas de figure, à la fois en début de charge et en fin de charge. Au total, ces 4 cas de figure vous sont présentés dans les vidéos qui sont disponibles dans la page dédiée à la recharge électrique sur le site d'information <u>www.mouvngo.com</u>.

Les 4 cas de figure vont sont indiqués à la page suivante avec des liens opérationnels vers les vidéos, disponibles sur You Tube, des 4 parcours usagers.

1. Vous débutez une session de charge et le point de charge que vous avez réservé est libre :

Le parcours usager est disponible sur https://youtu.be/Hup_-pUfcO4

2. Vous débutez une session de charge et le point de charge que vous avez réservé est occupé :

Vous avez réservé le point de charge n°1 (celui de gauche en regardant la borne) et celui-ci est occupé par le câble de charge de la voiture électrique Mouv'nGo n°1 en autopartage :

Vous allez être améné(e) à débrancher le câble de charge Mouv'nGo et l'insérer dans la prise factice.

Vous avez réservé le point de charge n°2 (celui de droite en regardant la borne) et celui-ci est occupé par le câble de charge de la voiture électrique Mouv'nGo n°2 en autopartage :

Vous allez être améné(e) à débrancher le câble de charge Mouv'nGo et l'insérer dans la prise factice.

Le parcours usager est disponible sur <u>https://youtu.be/0Vf_ZPo5gPQ</u>

3. Vous terminez une session de charge et il n'y a pas le câble d'une voiture électrique Mouv'nGo en autopartage en attente de branchement :

Le parcours usager est disponible sur <u>https://youtu.be/dnXZSdQlsMs</u>

4. Vous terminez une session de charge et il y a le câble d'une voiture électrique Mouv'nGo en autopartage en attente de branchement :

Vous avez réservé le point de charge n°1 (celui de gauche en regardant la borne) et la voiture électrique Mouv'nGo n°1 en autopartage est stationnée sur la place de gauche de la station en regardant la borne de recharge. Son câble de charge a été inséré dans la prise factice en dessous du point de charge n°1 :

Vous allez être améné(e) à le brancher au point de charge n°1.

Vous avez réservé le point de charge n°2 (celui de droite en regardant la borne) et la voiture électrique Mouv'nGo n°2 en autopartage est stationnée sur la place de droite de la station en regardant la borne de recharge. Son câble de charge a été inséré dans la prise factice en dessous du point de charge n°2 :

Vous allez être améné(e) à le brancher au point de charge n°2.

Le parcours usager est disponible sur <u>https://youtu.be/D0WT0XqbAbg</u>